

Conseil d'administration réuni en formation plénière Séance du 25 novembre 2016

Délibération CA-2016-35

Approuvant la convention d'occupation précaire de locaux pour une équipe d'accueil de médecine

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L. 712-3 ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration le 27 novembre 2015 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil,*

Considérant que l'Institut Mondor de Recherche Biomédical (IIVRB) est l'un des principaux pôles de recherche biomédical de l'est francilien.

Sous la tutelle de l'UPEC et de l'Inserm, les locaux de l'IMRB sont actuellement situés à la faculté de médecine, au cœur du pôle santé de Créteil.

En raison d'une restructuration de ces locaux, le directeur de l'IMRB et le doyen de la faculté de médecine recherchent une solution transitoire pour reloger durant cette période les bureaux des équipes de recherche.

C'est ainsi que l'Etablissement public territorial a été sollicité afin d'accueillir au sein de la pépinière-hôtel d'entreprises Bio&D de Créteil l'équipe de dermatologie.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 25 novembre 2016 en formation plénière, à 20 membres présents et représentés :

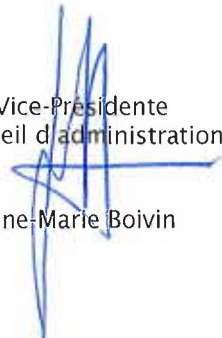
Article unique : par dix-sept voix « pour » et trois abstentions, approuve la convention d'occupation précaire de locaux pour l'équipe d'accueil de médecine précitée.

Fait à Créteil, le 25 novembre 2016

Le Président de l'Université


Olivier Montagne

La Vice-Présidente
du Conseil d'administration


Jeanne-Marie Boivin

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 25 novembre 2016**

Délibération CA-2016-34

Approuvant la Campagne d'emplois 2017

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L. 712-3 ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration le 27 novembre 2015 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil,*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 25 novembre 2016 en formation plénière, à 21 membres présents et représentés :

Article unique : par quinze voix « pour », une abstention et cinq voix « contre », adopte pour l'année 2017, la Campagne d'emplois.

Fait à Créteil, le 25 novembre 2016

Le Président de l'Université


Olivier Montagne

La Vice-Présidente
du Conseil d'administration


Jeanne-Marie Boivin

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 25 novembre 2016**

Délibération CA-2016-33

Approuvant la nomination des directeurs du SUIO-BAIP

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article D. 714-4 ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration le 27 novembre 2015 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil,*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 25 novembre 2016 en formation plénière, à 29 membres présents et représentés :

Article unique : par quinze voix « pour », une abstention et treize voix « contre », approuve la nomination des directeurs du SUIO-BAIP par le président de l'université.

Fait à Créteil, le 25 novembre 2016

Le Président de l'Université



Olivier Montagne

La Vice-Présidente
du Conseil d'administration



Jeanne-Marie Boivin

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

Motion du Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne (UPEC) sur la demande de la Communauté
d'universités et établissements (COMUE) Université Paris-Est (UPE)
d'une contribution de l'UPEC au projet I-SITE

Le Conseil d'administration de l'UPEC, réuni le 25 novembre 2016, a débattu de la demande du président de la COMUE que l'UPEC soutienne, en tant que partenaire extérieur, le nouveau projet I-SITE recentré sur la thématique « ville inclusive et durable » et ayant pour finalité la création d'une université cible autour de l'IFSTTAR, UPEM, ESIEE Paris, EAVT, EIVP et l'ENSG, en association avec l'ENPC.

Sur proposition du président Olivier Montagne, les administrateurs ont adopté à l'unanimité la motion suivante :

« Le Conseil d'administration, réuni en sa séance du 25 novembre 2016, s'est prononcé sur la contribution de l'UPEC au projet I-SITE, en tant que *partenaire extérieur*, demandée par le président de la COMUE et l'a refusée à la majorité (20 voix « contre », 7 voix « pour » et 4 abstentions).

Par ailleurs, rappelant que l'UPEC entend jouer pleinement son rôle de *membre fondateur* de la COMUE, le Conseil d'administration s'est prononcé, à l'unanimité, pour la ré-ouverture des discussions sur une *association* de l'UPEC au projet I-SITE, en prenant acte que cette possibilité figure désormais dans le projet. »

Fait à Créteil, le 25 novembre 2016

Le Président de l'Université


Olivier Montagne

La Vice-Présidente
du Conseil d'administration


Jeanne-Marie Boivin

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 25 novembre 2016**

Délibération CA-2016-32

**Avis sur la demande de la Communauté d'universités et
établissements (COMUE) Université Paris-Est (UPE) d'une
contribution de l'UPEC au projet I-SITE**

Vu le code de l'éducation ;

*Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications
approuvées par le conseil d'administration le 27 novembre 2015 ;*

*Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne
a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil,*

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne
(UPEC), réuni le 25 novembre 2016 en formation plénière à 18 membres présents et 13
représentés, s'est prononcé sur la contribution au projet I-SITE, en tant que *partenaire extérieur*,
demandée par le Président de la COMUE et l'a refusée (20 voix « contre », 7 voix « pour » et 4
abstentions).**

Fait à Créteil, le 25 novembre 2016

Le Président de l'Université


Olivier Montagne

La Vice-Présidente
du Conseil d'administration


Jeanne-Marie Boivin

*Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait
l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil,
Chancelier des universités.*